

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 1376

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 15.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la possibilité de réaliser un "don dirigé" dans le cas d'une AMP au sein d'un couple de femmes, contradictoire avec le principe d'anonymat du don.